

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
B3J 1T3
Bid Fax: (902) 496-5016

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet SUPPLY AND INSTALL AUTOCLAVE	
Solicitation No. - N° de l'invitation 01804-140373/A	Date 2013-12-12
Client Reference No. - N° de référence du client 01804-14-0373	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$HAL-123-5045	
File No. - N° de dossier HAL-3-70094 (123)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-01-21	Time Zone Fuseau horaire Atlantic Standard Time AST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Lockyer (HAL), Jeff	Buyer Id - Id de l'acheteur hal123
Telephone No. - N° de téléphone (902) 496-5636 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF AGRICULTURE AND AGRI-FOOD RESEARCH STATION 32 MAIN STREET KENTVILLE NOVA SCOTIA B4N 1J5 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Acquisitions
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
B3J 3C9

Delivery Required - Livraison exigée SEE HEREIN	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Del. Offered Liv. offerte
1	Supply and Install Autoclave.	01804	01804	1	Each	\$ XXXXXXXXXXXXX	SEE HEREIN	

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Assurances

Solicitation No. - N° de l'invitation

01804-140373/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal123

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01804-14-0373

File No. - N° du dossier

HAL-3-70094

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Liste des annexes

- Annexe A- Besoin
- Annexe B- Base de paiement
- Annexe C- Critères techniques obligatoires

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Travaux public et Services gouvernementaux Canada, pour le compte d'Agriculture et agroalimentaire Canada, recherche un entrepreneur qui doit fournir, livrer et installer un (1) stérilisateur à vapeur (autoclave) à Agriculture et Agroalimentaire Canada, Centre de recherches de l'Atlantique sur les aliments et l'horticulture, situé à Kentville (Nouvelle-Écosse), tel que précisé dans l'Annexe A - Exigence, l'Annexe B - Base de paiement, et l'Annexe C - Critères techniques obligatoires.

Le besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat(<https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document **2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou - besoins concurrentiels**, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention " exclusif " vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention " exclusif " feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique **deux (2)** copies papier

Section II : Soumission financière une (1) copie papier

Section III : Attestations une (1) copie papier

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques

(<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec l'**annexe B - Base de paiement**. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2010-01-11) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la **Partie 5**.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Pour être jugée recevable, une soumission doit respecter tous les critères obligatoires énoncés dans l'**Annexe C - Critères techniques obligatoires**.

1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

2. Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des " soumissionnaires à admissibilité limitée "

(http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/index.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des " soumissionnaires à admissibilité limitée " du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Travaux public et Services gouvernementaux Canada, pour le compte d'Agriculture et agroalimentaire Canada, recherche un entrepreneur qui doit fournir, livrer et installer un (1) stérilisateur à vapeur (autoclave) à Agriculture et Agroalimentaire Canada, Centre de recherches de l'Atlantique sur les aliments et l'horticulture, situé à Kentville (Nouvelle-Écosse), tel que précisé dans l'Annexe A - Exigence, l'Annexe B - Base de paiement, et l'Annexe C - Critères techniques obligatoires.

Le besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat(<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A(2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Il est obligatoire que tous les livrables demandés soient reçus et prêts à l'emploi **au plus tard le 31 mars 2014**. Si cette exigence ne peut être respectée, **le contrat sera résilié**.

Il est entendu et convenu que si le contrat lui est attribué, le meilleur délai de livraison possible que pourra offrir l'entrepreneur sera de ____ jours après la date de l'attribution du contrat (tel qu'indiqué par le soumissionnaire).

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Jeff Lockyer

Titre : Agente d'approvisionnements
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements

Adresse : 1713 Bedford Row
Halifax, N.É. B3J 3C9

Téléphone : (902) 496-5636

Télécopieur: (902) 496-5016

Courriel : jeffrey.lockyer@tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____

Télécopieur : ____ ____ _____

Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ _

Télécopieur : ____ _

Courriel : _____

6. Paiement

6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme précisé dans **l'annexe B**, Base de paiement. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

6.2 Limite de prix

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.3 Modalités de paiement

6.3.1 Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

7. Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit:

a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

c. Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales **2010A (2013-04-25)** biens - complexité moyenne;
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) Annexe C, Critères techniques obligatoires;

Solicitation No. - N° de l'invitation

01804-140373/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal123

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01804-14-0373

File No. - N° du dossier

HAL-3-70094

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____

11. Assurances

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

ANNEXE A

BESOIN

Spécifications relatives à un autoclave/stérilisateur à vapeur pour le Laboratoire de salubrité des aliments du CRAAH de Kentville (N. É.)

- 1) Stérilisateur à vapeur (autoclave) autonome et sans support, pour remplacer un dispositif plus ancien qui ne fonctionne pas adéquatement.
- 2) Le dispositif neuf entièrement assemblé doit pouvoir être installé sans problème dans la zone de travail existante, dont la superficie est d'environ 76 po sur 54 po.
- 3) Stérilisateur ayant la capacité d'exécuter des cycles de traitement par gravité, de traitement de liquides, ainsi qu'en mode évacuation à vide préalable (stérilisation à sec).
- 4) Le générateur de vapeur doit être fabriqué en acier inoxydable et être équipé de tous les tuyaux, soupapes et composants internes adéquats qui permettent son fonctionnement efficace avec de l'eau produite par osmose inverse (OI).
- 5) Porte simple automatique à coulissement vertical, située du côté étroit du dispositif.
- 6) Interrupteur de commande du verrouillage intégré assurant le fonctionnement sûr de la porte.
- 7) Enceinte ayant des dimensions minimales de 20 po sur 20 po sur 38 po.
- 8) Enceinte en acier inoxydable de nuance 316 L, au minimum.
- 9) Deux tablettes réglables.
- 10) Armoire autonome et sans support, en acier inoxydable, servant de barrière de protection. Le générateur de vapeur doit pouvoir être installé sans problème dans l'armoire en question.
- 11) Porte d'accès avant pour exécuter les travaux d'entretien et de réparation ou tuyauterie située sur le panneau latéral gauche (ou les deux), afin de faciliter les travaux de ce type.
- 12) Les dimensions du dispositif doivent permettre de le faire passer dans une entrée de porte de 34 po de largeur et de 80 po de hauteur.
- 13) Le mécanisme de commande du dispositif doit avoir la capacité de faire fonctionner le stérilisateur et de surveiller l'état de toutes les fonctions connexes pertinentes.
- 14) L'appareil doit avoir la capacité d'effectuer des cycles de traitement à 250 °F (121 °C), pour des matériaux liquides et secs.
- 15) L'appareil doit avoir la capacité d'effectuer la stérilisation sous vide, à une température minimale de 134 °C.
- 16) Les paramètres des cycles de traitement du stérilisateur doivent être programmables par l'utilisateur.
- 17) Le dispositif doit avoir la capacité de refroidir rapidement les liquides dans des contenants aérés, afin de fournir des cycles rapides de traitement des liquides et d'éviter les pertes par ébullition.
- 18) Mécanismes de commande manuels, en cas de panne de courant.
- 19) Schémas électriques et mécaniques et numéros de pièces connexes, pour tous les composants du dispositif.

-
- 20) Imprimante intégrée, avec bobine réceptrice, afin d'assurer la tenue de dossiers à long terme, ou enregistreur de données intégré à mémoire de disque dur facilement téléchargeable.
 - 21) Les données imprimées relatives aux cycles de traitement doivent comprendre l'heure (en mode " AM/PM " ou en mode " 24 heures "), la date, le cycle, les valeurs de température (en °F ou en °C) et tous les paramètres fonctionnels relatifs aux cycles de traitement.
 - 22) Signaux sonores déclenchés lors de la fin des cycles de traitement et en cas d'alarmes.
 - 23) Interrupteur à flotteur pour l'enceinte, afin d'y détecter la présence de condensat.
 - 24) Condenseur automatique.
 - 25) Soupape de surpression.
 - 26) Garantie minimale de quinze (15) ans sur l'enceinte.
 - 27) Dispositif homologué CSA.
 - 28) Dispositif homologué UL.
 - 29) Capacité de branchement à un réseau d'alimentation électrique existant de 208 V.
 - 30) Les coûts et travaux d'installation doivent comprendre toutes les activités de modification du dispositif afin de pouvoir le brancher ou le relier aux sources d'alimentation des services publics déjà en place et situées à moins de 3 pi de l'emplacement final au sol du dispositif.
 - 31) Le coût total de la soumission doit comprendre les frais de livraison, d'installation et de mise en service de l'appareil.
 - 32) Les services d'entretien et de réparation de l'appareil doivent être assurés par l'entrepreneur dans les provinces de l'Atlantique, sinon les frais de déplacement doivent être assumés par ce dernier ou par l'entrepreneur de services.
 - 33) Date de livraison de l'appareil : d'ici le 31 mars 2014.

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

Le soumissionnaire doit proposer un prix global ferme, en dollars canadiens, taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée non comprise, destination FAB, transport compris, taxe d'accise et droits de douane canadiens compris.

Livraison droits acquittés (DDP), Incoterms 2000. L'entrepreneur doit prendre à sa charge tous les frais liés à la livraison, les coûts d'administration et les risques liés au transport, ainsi que le dédouanement, y compris le paiement des taxes et droits de douane jusqu'à destination.

Pour être déclarée recevable, une soumission doit répondre aux exigences de l'appel d'offres et respecter tous les critères obligatoires. La soumission portant le prix calculé le plus bas fera l'objet d'une recommandation pour l'attribution d'un contrat.

Description:

Prix de lot ferme :

Fournir, livrer et installer d'un (1) autoclave/
stérilisateur à vapeur à Agriculture et
Agroalimentaire Canada, Centre
de recherches de l'Atlantique sur les aliments et
l'horticulture, situé à Kentville (Nouvelle-Écosse)-,
Conformément aux annexes A, B et C.
À livrer à Agriculture et Agroalimentaire Canada,
32 rue main, Kentville, Nouvelle-Écosse, B0L 1C0

_____ \$(TPS/TVH en sus)

Total du prix de lot ferme : _____ \$ (TPS/TVH en sus)

Marque/modèle proposés: _____

ANNEXE«C»**Critères techniques obligatoires**

Instructions: Les soumissionnaires **doivent** indiquer s'ils répondent ou non aux critères techniques obligatoires. Le soumissionnaire doit inclure deux (2) copies de la documentation descriptive; la documentation doit être suffisamment détaillée pour indiquer clairement la conformité des articles à chacune des exigences énoncées dans les critères techniques obligatoires décrits en détail dans la présente.

Les soumissionnaires **doivent** fournir des observations et indiquer le numéro de page, puis souligner les caractéristiques pertinentes dans les fiches ou les brochures techniques, pour démontrer le respect de chacun des critères techniques obligatoires.

Le soumissionnaire **doit** vérifier chaque critère technique obligatoire figurant dans le tableau ci-dessous et indiquer si le produit offert est conforme ou s'il ne l'est pas (« Oui » ou « Non »).

En remplissant l'annexeC «Critères techniques obligatoires», le soumissionnaire certifie que le produit qu'il offre respecte ces critères et qu'il sera construit conformément à ceux-ci.

Vous avez avantage à fournir le plus de détails possible pour appuyer vos commentaires et votre affirmation de la conformité à chacune des spécifications.

REMARQUE: L'État N'est PAS obligé de demander des précisions sur la ou les soumissions ou sur la documentation technique fournie à l'appui. Si l'une ou l'autre des spécifications ci-dessous n'est pas respectée, votre proposition sera jugée non conforme et ne sera pas prise en compte.

N°	Spécification	Conformité		Observation(s)/ numéro de page
		Oui	Non	
I.	autoclave / stérilisateur à vapeur doit être			
1.	Stérilisateur à vapeur (autoclave) autonome et sans support, pour remplacer un dispositif plus ancien qui ne fonctionne pas adéquatement.			
2.	Le dispositif neuf entièrement assemblé doit pouvoir être installé sans problème dans la zone de travail existante, dont la superficie est d'environ 76 po sur 54 po.			
3.	Stérilisateur ayant la capacité d'exécuter des			

	cycles de traitement par gravité, de traitement de liquides, ainsi qu'en mode évacuation à vide préalable (stérilisation à sec).			
4.	Le générateur de vapeur doit être fabriqué en acier inoxydable et être équipé de tous les tuyaux, soupapes et composants internes adéquats qui permettent son fonctionnement efficace avec de l'eau produite par osmose inverse (OI).			
5.	Porte simple automatique à coulissement vertical, située du côté étroit du dispositif			
6.	Interrupteur de commande du verrouillage intégré assurant le fonctionnement sûr de la porte.			
7.	Enceinte ayant des dimensions minimales de 20 po sur 20 po sur 38 po			
8.	Enceinte en acier inoxydable de nuance 316 L, au minimum			
9.	Deux tablettes réglables			
10.	Armoire autonome et sans support, en acier inoxydable, servant de barrière de protection. Le générateur de vapeur doit pouvoir être installé sans problème dans l'armoire en question			
11.	Porte d'accès avant pour exécuter les travaux d'entretien et de réparation ou tuyauterie située sur le panneau latéral gauche (ou les deux), afin de faciliter les travaux de ce type			
12.	Les dimensions du dispositif doivent permettre de le faire passer dans une entrée de porte de 34 po de largeur et de 80 po de hauteur			
13.	Le mécanisme de commande du dispositif doit avoir la capacité de faire fonctionner le stérilisateur et de surveiller l'état de toutes les fonctions connexes pertinentes			
14.	L'appareil doit avoir la capacité d'effectuer des cycles de traitement à 250 °F (121 °C), pour des matériaux liquides et secs			
15.	L'appareil doit avoir la capacité d'effectuer la			

	stérilisation sous vide, à une température minimale de 134 °C			
16.	Les paramètres des cycles de traitement du stérilisateur doivent être programmables par l'utilisateur.			
17.	Le dispositif doit avoir la capacité de refroidir rapidement les liquides dans des contenants aérés, afin de fournir des cycles rapides de traitement des liquides et d'éviter les pertes par ébullition			
18.	Mécanismes de commande manuels, en cas de panne de courant			
19.	Schémas électriques et mécaniques et numéros de pièces connexes, pour tous les composants du dispositif			
20.	Imprimante intégrée, avec bobine réceptrice, afin d'assurer la tenue de dossiers à long terme, ou enregistreur de données intégré à mémoire de disque dur facilement téléchargeable			
21.	Les données imprimées relatives aux cycles de traitement doivent comprendre l'heure (en mode " AM/PM " ou en mode " 24 heures "), la date, le cycle, les valeurs de température (en °F ou en °C) et tous les paramètres fonctionnels relatifs aux cycles de traitement			
22.	Signaux sonores déclenchés lors de la fin des cycles de traitement et en cas d'alarmes			
23.	Interrupteur à flotteur pour l'enceinte, afin d'y détecter la présence de condensat			
24.	Condenseur automatique			
25.	Soupape de surpression			
26.	Garantie minimale de quinze (15) ans sur l'enceinte			
27.	Dispositif homologué CSA			
28.	Dispositif homologué UL			
29.	Capacité de branchement à un réseau d'alimentation électrique existant de 208 V			
30.	Les coûts et travaux d'installation doivent comprendre toutes les activités de modification du dispositif afin de pouvoir le			

	brancher ou le relier aux sources d'alimentation des services publics déjà en place et situées à moins de 3 pi de l'emplacement final au sol du dispositif			
31.	Le coût total de la soumission doit comprendre les frais de livraison, d'installation et de mise en service de l'appareil			
32.	Les services d'entretien et de réparation de l'appareil doivent être assurés par l'entrepreneur dans les provinces de l'Atlantique, sinon les frais de déplacement doivent être assumés par ce dernier ou par l'entrepreneur de services			
33.	Date de livraison de l'appareil : d'ici le 31 mars 2014			

Exigences :

Le Canada se réserve le droit de vérifier si toutes les spécifications ci-haut ont été satisfaites avant l'attribution du contrat.

Les spécifications obligatoires qui ne sont pas satisfaites entraîneront l'irrecevabilité de la soumission. Si l'on détermine que certaines spécifications n'ont pas été satisfaites après l'attribution du contrat, ce dernier pourrait être résilié.

Le soumissionnaire atteste que toutes les exigences obligatoires ci-haut sont satisfaites.

Signature : _____